



PB/EM – N° 2024/012

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20240320-2024_012-DE

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2024

Publiée sur le site internet de la Commune le : 27 mars 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 26

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE SABRAN-LACROIX – MERLE – GAREL - BAILLY – MOCHET - RANCHIN MARCHETTI – ALLARD-BRETON - SANLAVILLE – OUANICH – JACQUET VERILHAC – BARTHELEMY -

Membres absents excusés : M. VERD : pouvoir remis à M. da PASSANO Mme TEOLI : pouvoir remis à M. MAZOUZI – M. DIGIER : pouvoir remis à Mme FREYER –

Objet : Adhésion à l'association AMPLY – saison 2024-2025

Dans le cadre du projet culturel municipal, de nombreuses actions se développent en lien étroit avec la Bibliothèque Municipale de Lyon (BML) qui a été missionnée pour mettre en œuvre la politique métropolitaine de lecture publique.

AMPLY est une association professionnelle qui réunit les vidéothécaires et disothécaires du Lyonnais autour de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles.

L'association permet de mettre en œuvre des projets mutualisés mettant en lumière la scène musicale lyonnaise et les médiathèques comme lieux de culture à part entière. Son objectif est de promouvoir et soutenir la musique dans les

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

médiathèques, pour que le public découvre des musiciens talentueux, peu médiatisés, car peu relayés par les médias nationaux.

La Bibliothèque Municipale d'Irigny a participé pour la première fois en 2023 au festival AMPLY sans être adhérente du réseau. Elle souhaite cette année monter un projet ambitieux avec des adolescents, en partenariat avec la Maison de la Tour.

Il convient d'entériner l'adhésion de la ville pour entrer pleinement dans la programmation métropolitaine du festival AMPLY 2024. Le montant de l'adhésion est de 30€ pour une année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET LOGISTIQUE MUNICIPALE, DEVELOPPEMENT DURABLE, PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

DECIDE de l'adhésion de la Ville d'Irigny à l'association AMPLY pour l'année 2024, pour un montant de 30 €.

AUTORISE Madame le Maire à compléter et signer tous les documents afférents à cette adhésion.